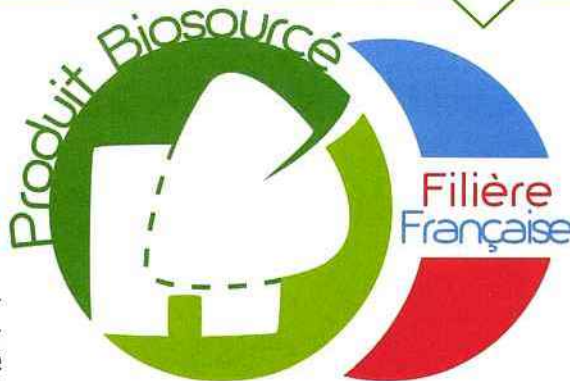




CE QU'IL FAUT RETENIR

Karibati lance le label Produit Biosourcé



Créée en 2015 à l'initiative d'experts spécialistes des biosourcés pour la construction depuis plus de 10 ans, la société coopérative Karibati œuvre pour intégrer des matériaux et produits biosourcés dans les bâtiments. En créant le label Produit Biosourcé, elle vise à conforter le marché avec une marque de qualité attestant de la durabilité des produits. Cette démarche permet en effet de garantir la quantité de matière biosourcée dans les produits ainsi que sa provenance. Les produits labellisés doivent répondre à des exigences techniques et réglementaires :

- Exigence principale : le produit de construction doit intégrer un pourcentage massique minimum de matière première issue de la biomasse, dont le niveau est défini par famille de produit dans le référentiel du label.
- Exigence technique : le produit doit être apte à l'usage, c'est-à-dire relever des Règles Professionnelles sur liste verte de la C2P, d'un Avis Technique, d'une Évaluation Technique Européenne ou encore d'une norme.
- Exigence de transparence : le produit doit disposer d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) sur la base INIES. L'origine de la matière première biosourcée et le lieu de fabrication du produit doivent également être renseignés.

Les produits seront reconnaissables par le logotype du label apposé sur l'emballage, fiches techniques et tout autre document commercial. Le cas échéant, une option d'attestation de l'origine française des produits et des matières qui le composent est adossée au logo. À ce jour le comité de label est composé des membres suivants : l'association des fabricants de ouate de cellulose (ECIMA), l'association des industriels de la construction biosourcée (AICB), l'association pour le Développement des Immeubles à Vivre en bois (ADIVBOIS), Bouygues Immobilier, Eiffage, Icade et Vinci. Le contrôle du respect du référentiel est assuré par un auditeur externe conforme à l'EN 45011 : Alpes Contrôles, bureau de contrôle pour le bâtiment. Ce nouveau label a pour objectifs d'apporter garantie, visibilité et transparence sur les quantités bio-sourcées intégrées, de conforter le marché avec une marque de qualité pour les produits de construction à caractère renouvelable et de promouvoir la filière française des matériaux bio-sourcés pour le bâtiment. Il repose sur un référentiel consultable sur le site www.produitbiosource.fr.